

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2020
N°19/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-CINQ MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E, BOFFELI Y, CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : DIBON C. à SANCHEZ D.,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Angeline ABRAHAM est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS SIEGEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, et notamment son article 138.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. Les membres du conseil d'administration sont le maire, qui est son président de plein droit, et, au maximum, de huit membres élus et de huit membres nommés. La parité doit être respectée entre membres élus et membres nommés.

Il s'agit de déterminer le nombre de membre élus qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

FIXE à 4 le nombre de membres élus du Conseil d'administration du CCAS

CHARGE le Maire de faire procéder à leur élection.

CHARGE le Maire de procéder à la désignation des membres représentants d'associations en nombre égal à celui des membres élus.

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 07/06/2020 SLO

ID : 038-213800717-20200525-D200525_19-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 26 mai 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

